

**Piccioni**

de son résultat, les Conseils se proposent de tirer des indications, des orientations et des avis en vue d'édifier une Communauté européenne toujours plus efficace, plus dynamique et plus forte.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Colombo, au nom des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

**M. Colombo.** — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des Conseils devant le Parlement européen ; j'en suis d'autant plus heureux que le thème relatif aux objectifs pour la période correspondant à la deuxième étape, thème proposé par vous et accepté par les Conseils, est d'une importance capitale. Il s'agit en effet d'orienter nos réflexions vers l'avenir des Communautés, ce qui équivaut à examiner l'avenir de la construction européenne, l'avenir même de l'Europe.

Pareil examen, comparé à l'ampleur des résultats atteints jusqu'à présent, ne peut que nous permettre les espoirs les plus fondés. Le succès des Communautés, leur croissance en prestige et en autorité sont un fait certain, un facteur nouveau et dynamique sur la scène mondiale. Il est évident que le développement des Communautés se poursuivra dans les années à venir, mais il est tout aussi évident que ce développement est lié à un certain nombre de facteurs économiques et politiques qui, en ce moment, ne nous sont pas entièrement connus.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au cours de la période correspondant à la première étape du marché commun, les Communautés se sont trouvées devant une série de tâches dont la réalisation nous était imposée par les traités ou qui présentaient un caractère d'urgence en raison de la conjoncture économique et politique. Pendant cette période, nous avons dû avant tout procéder à la mise en place des institutions communautaires et au premier rodage indispensable du mécanisme complexe prévu par les traités. En outre, nous avons dû mettre en œuvre l'union douanière, base essentielle de toute future construction européenne, et la présenter au reste du monde dans le cadre du G.A.T.T., ce qui a donné lieu aux négociations tarifaires laborieuses que vous connaissez bien.

De plus, les Conseils ont dû, en coopération avec les Commissions et le Parlement, arrêter des décisions et adopter des règlements dans les secteurs pour lesquels les traités imposaient des échéances précises.

Dans le cadre de l'Euratom, le premier plan quinquennal a été réalisé dans la quasi totalité de ce qui était prévu à l'annexe V du traité et dans le délai des cinq premières années de l'existence de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Enfin, je rappellerai qu'au cours de la première étape, on a atteint, dans leur parties essentielles, tous les objectifs prévus par les traités et qu'il a été possible également de parvenir à l'adoption des décisions relatives à la politique agricole commune et au secteur de la concurrence. Il ne faut pas oublier non plus que les Communautés ont dû entreprendre en même temps une série de négociations : celles pour l'association avec la Grèce qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre dernier, celles actuellement en cours pour l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays européens, celles pour le renouvellement de l'association avec les Etats africains et malgache qui sont sur le point de se terminer avec succès, et enfin les négociations tarifaires générales en vue de l'abaissement du tarif extérieur commun.

Un simple examen des résultats que je viens de mentionner permet d'affirmer que les Communautés ont accompli les tâches qui leur avaient été assignées au cours de la première étape avec une vigueur et un dynamisme qui ont dépassé les espoirs des plus optimistes. Toutefois, la nature même de l'œuvre à accomplir a voulu que jusqu'à maintenant nous ayons dû essentiellement nous soucier de prendre nos décisions suivant un ordre de priorité et d'urgence qui était dicté par les traités et par les circonstances mêmes. Nous souhaitons que cette situation puisse changer et cette question est précisément l'un des sujets que je me propose de développer dans mon exposé.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si est vrai que l'union économique devra s'accomplir progressivement, il est également vrai qu'on ne peut plus abandonner la succession des différentes phases de ce processus d'unification au jeu du hasard ou des circonstances.

Il s'agit là d'une œuvre de longue haleine qui doit s'insérer dans un dessein organique et qui pré-suppose une vue d'ensemble des différents objectifs que le traité impose aux institutions des Communautés.

Les divers secteurs de l'économie sont, en effet, étroitement liés les uns aux autres dans un rapport d'interdépendance ; les objectifs à atteindre dans un domaine déterminé influenceront nécessairement les actions que nous devons mener dans un autre secteur. Il en résulte que l'œuvre de la Communauté ne pourra pas être fragmentaire mais qu'elle devra suivre un développement harmonieux et progressif.

En outre, l'union économique a et aura des incidences d'une vaste portée dans le domaine politique. Les politiques économique, financière, monétaire, sociale et commerciale sont en effet autant de parties essentielles de la politique au sens large suivie par chacun des Etats membres. Dans ces conditions, il n'est pas possible de progresser sur la voie de l'union économique sans continuer à compter sur une volonté

## Colombo

politique bien déterminée, sans une coordination permanente et efficace de la politique des Etats membres.

La conclusion logique à tirer de ces considérations est la suivante: si nous voulons mener à bien le passage, déjà amorcé, de la phase de la simple union douanière à celle de l'union économique, nous devons souligner l'importance que revêt, pour les Communautés, l'établissement d'un programme d'action. Ce programme devra tout d'abord déterminer clairement les objectifs que nous voulons atteindre avant la fin de la période transitoire, établir ensuite un certain ordre de priorité entre les différents objectifs et enfin préciser les actions que nous voulons réaliser au cours de la deuxième étape.

C'est dans cet esprit et en tenant compte de ces exigences que les Conseils ont pris connaissance avec un très grand intérêt des mémorandums présentés par les Commissions et la Haute Autorité et, particulièrement, du mémorandum de la Commission de la Communauté européenne, document qui ne manquera pas d'apporter une contribution essentielle à nos réflexions en la matière.

Je puis vous assurer que ce document a déjà été mis à l'étude dans les six pays et qu'il a déjà provoqué des réactions et des discussions importantes, encore qu'elles aient été parfois divergentes. Le Conseil entend examiner dans un très proche avenir, les propositions que contient ce document et d'en faire la base de l'examen d'ensemble auquel il a l'intention de procéder pour faire progresser les Communautés sur la voie de l'unification économique.

Dans ces conditions, le Parlement comprendra qu'au cours de ce colloque il est difficile, sinon impossible, au Conseil de prendre position sur les diverses propositions contenues dans le document de la Commission. Toutefois, certaines considérations de caractère préliminaire peuvent être formulées au sujet des actions à entreprendre dans les différents secteurs d'activité des Communautés.

Il faut avant tout établir une distinction entre les objectifs pour lesquels soit les traités, soit les décisions des Conseils imposent une échéance fixe au cours de la deuxième étape, et ceux pour lesquels pareille échéance n'est pas expressément prévue.

Nul ne peut mettre en doute la ferme volonté des Conseils de respecter pleinement les délais prévus par les traités ainsi que ceux qu'ils se sont fixés eux-mêmes. Il s'ensuit que les objectifs qui rentrent dans la première catégorie, et qui sont d'ailleurs relativement limités, seront atteints dans les délais prévus. Qu'il me soit permis de les énumérer brièvement. Il s'agit tout d'abord des réductions progressives de droits de douane entre les Etats membres, en vue de compléter la mise en œuvre de l'union douanière. Pour les produits industriels, en raison des accélérations déjà décidées, la réduction des droits

devrait atteindre 80 % à la fin de la deuxième étape, et la réduction de l'écart entre les tarifs nationaux et le tarif extérieur commun devrait atteindre 60 %. A ce propos, la Communauté devra examiner si, la situation conjoncturelle et la situation économique générale de la Communauté le permettant, le rythme de ces réductions, ne pourrait être encore plus rapide, ainsi que le préconise la Commission.

Dans cette même catégorie d'objectifs figure l'adoption des nouveaux règlements en matière de politique agricole commune ainsi que l'exécution des nombreuses décisions déjà adoptées dans ce secteur.

Il faudra en outre procéder à la réalisation des programmes généraux relatifs au droit d'établissement, à la libre prestation des services et à l'adoption de nouveaux règlements en matière de circulation des travailleurs.

Je passerai maintenant en revue les objectifs pour lesquels des échéances précises ne nous sont pas imposées et pour lesquels il faut procéder, comme je l'ai dit tout à l'heure, à une évaluation d'ensemble dans le cadre d'un programme et sur la base des propositions que la Commission pourra faire en s'inspirant des grandes lignes esquissées dans le mémorandum qu'elle nous a présenté à l'occasion de ce colloque.

Ces objectifs à poursuivre, ces initiatives à prendre, embrassent pratiquement tous les secteurs. Leur réalisation complète permettra d'atteindre vraiment l'objectif auquel nous aspirons tous, c'est-à-dire l'unification économique de nos pays. Toutefois, il convient de se rappeler que le degré de maturité atteint par les différents problèmes varie selon les secteurs auxquels ils se rapportent. Pour certains de ces secteurs, un examen a déjà été entrepris au sein des Conseils et, dans certains cas, des décisions ont été prises ou sont sur le point de l'être. Il serait donc inexact d'affirmer, comme il a été maintes fois prétendu, que les Communautés se sont bornées jusqu'ici à réaliser une simple union douanière, mais que tout reste encore à faire en ce qui concerne l'union économique. Il serait plus exact de dire que, s'il est vrai que l'union douanière a progressé plus rapidement que l'unification dans les autres secteurs de l'économie, il est tout aussi vrai que l'œuvre accomplie par les Communautés s'est déjà étendue à d'autres domaines d'importance essentielle et se poursuivra sans interruption et sans solution de continuité.

Qu'il me soit donc permis d'énumérer brièvement les actions entreprises ou prévues par les Conseils dans les principaux secteurs économiques, tout en m'excusant de ce que cette énumération pourrait avoir d'aride en raison de la nature même du sujet.

Je voudrais parler tout d'abord d'un sujet auquel le Parlement a consacré des travaux d'une importance fondamentale, parmi lesquels figurent notamment les excellents rapports de MM. Kapteyn et Müller-Hermann, à savoir la politique des trans-

**Colombo**

ports. Bien que le traité ne fixe pas de délais précis pour la mise en œuvre d'une politique commune dans ce secteur, il est évident que pour de nombreuses raisons il serait opportun de définir les lignes générales d'une telle politique avant la fin de la deuxième étape.

Le Conseil estime nécessaire d'élaborer et de mettre rapidement en œuvre des mesures concrètes dans ce domaine, mesures qui, bien entendu, ne devront pas demeurer isolées, mais s'insérer dans une conception globale du problème. Il paraît donc raisonnable que le Conseil, tenant compte des avis autorisés exprimés par votre Parlement, et sur la base des initiatives de la Commission, s'attache à définir le cadre général de la politique commune des transports ainsi que les mesures concrètes à adopter au cours des prochaines années.

Actuellement, le Conseil examine un programme d'action assorti d'un calendrier, présenté par la Commission au mois de mai de l'année dernière et relatif aux trois modes de transport. Les dispositions équilibrées qui devront être adoptées porteront sur l'accès au marché, sur l'organisation du marché ainsi que sur l'harmonisation des conditions de concurrence.

Je dirai maintenant un mot de la politique énergétique dont je parlerai surtout au nom du Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A. qui m'a fait l'honneur de me demander de le représenter à ce colloque. Je rappelle qu'en exécution du mandat qui leur avait été confié à Rome par les ministres le 5 avril 1962, la Haute Autorité de la C.E.C.A. et les deux Commissions de Bruxelles ont soumis conjointement au Conseil des propositions en vue de la création d'un marché commun de l'énergie. Comme il n'a pas encore été possible d'aboutir à un accord, le Conseil poursuivra, au cours des prochains mois, les discussions engagées sur ce point.

Il n'est pas possible de parler d'énergie sans penser immédiatement à cette autre Communauté qui a des responsabilités essentielles dans ce secteur, je veux dire l'Euratom. Le traité instituant la Communauté de l'énergie atomique ne prévoit pas, comme celui qui institue la C.E.E., une division en étapes; en fait, l'activité de cette Communauté est néanmoins également répartie en périodes correspondant aux divers programmes successifs de recherches et d'enseignement qui constituent la tâche fondamentale de l'Euratom. C'est ainsi que l'année 1962 marquera la fin d'une première étape de 5 ans, correspondant à l'exécution du programme initial de recherches prévu au traité et dont la dotation de 215 millions d'unités de compte a été consacrée en grande partie à la création de l'infrastructure nécessaire au développement des recherches dans le cadre des centres communs.

L'année 1963 verra le début d'une nouvelle étape de cinq ans correspondant au deuxième programme de recherches arrêté par le Conseil en juin 1962, pro-

gramme qui a été pourvu d'une dotation de 425 millions d'unités de compte et qui marquera le passage effectif à la phase opérationnelle de l'activité de l'Euratom.

Je signalerai à ce propos que la fin du deuxième programme coïncidera, selon toute probabilité, avec le moment où pourront commencer les réalisations industrielles à grande échelle dans le domaine de l'énergie nucléaire. Il s'ensuit que, dans l'exécution de son programme, la Communauté devra veiller tout particulièrement à encourager et à faciliter une coopération toujours plus étroite entre les industries nucléaires des six pays, collaboration indispensable pour que l'industrie nucléaire puisse se développer à l'échelle européenne.

L'exécution de ce programme de recherches est destinée à compléter l'action menée en propre par les Etats membres; mais elle ne constitue qu'un des aspects de l'action que la Communauté doit exercer. Il appartient en effet à celle-ci de promouvoir la coordination des recherches entreprises par les Etats membres et d'établir une liaison aussi étroite que possible entre ceux-ci et la Communauté pour éviter des gaspillages inutiles de connaissances et d'énergie dans ce secteur, en vue d'aboutir à une véritable synthèse de l'action communautaire dans le domaine de la recherche nucléaire.

Il faut souligner à ce propos que, dans des domaines aussi importants que celui des réacteurs rapides et de la fusion, une intégration complète des actions sur le plan national et sur le plan communautaire a déjà été décidée; la Communauté participe en effet, par ses contrats d'association, à l'ensemble des programmes nationaux et bénéficie ainsi de toutes les connaissances acquises dans ce domaine.

Je dirai maintenant quelques mots de deux autres secteurs fondamentaux de notre action présente et future: la politique sociale et la politique commerciale.

En matière de politique sociale, les Etats membres sont décidés à poursuivre leur coopération aux fins d'atteindre cette amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre qui constitue l'un des objectifs fondamentaux du traité et en vue de laquelle plusieurs règlements ont déjà été adoptés au cours de la première étape. Les Etats membres devront notamment réaliser l'égalité des rémunérations de la main-d'œuvre masculine et de la main-d'œuvre féminine, conformément à la résolution adoptée au mois de décembre 1961 à l'occasion du passage à la deuxième étape. D'autre part, la Communauté procède actuellement à l'examen du problème de la politique commune de formation professionnelle, selon les principes qui seront établis incessamment en application des dispositions de l'article 128 du traité de la C.E.E.

Enfin, toujours dans le domaine social, les Etats membres examineront avec toute l'attention requise les suggestions que la Commission leur présentera en

## Colombo

exécution de la mission qui lui a été confiée aux termes des dispositions de l'article 118 du traité et pour atteindre les objectifs visés aux articles 117, 121 et 123 concernant l'harmonisation des régimes sociaux, la sécurité sociale des travailleurs migrants et le Fonds social européen.

Dans le domaine de la politique commerciale, si le traité ne prévoit explicitement aucune échéance fixe au cours de la deuxième étape, l'esprit de l'article 111 implique que la Communauté entreprendra des actions pour qu'à la fin de la période transitoire soient réunies les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique commune en matière de commerce extérieur.

En particulier, la Communauté doit créer les instruments d'une politique commerciale commune ; les premiers pas ont déjà été faits sur cette voie ; ce sont les décisions adoptées par le Conseil au cours des années précédentes, par exemple celles sur la procédure de consultation, sur les négociations des accords commerciaux avec les pays tiers et sur le régime de libéralisation à l'égard de ces pays, celles sur l'uniformisation de la durée des accords commerciaux ainsi que celle relative à un programme d'action en matière de politique commerciale commune. D'autres mesures apparaissent toutefois nécessaires et le Conseil ne manquera pas de les examiner en temps opportun.

D'autre part, diverses raisons incitent la Communauté à établir au plus tôt une politique commune à l'égard du reste du monde. Il suffit de penser que la politique agricole, dans les secteurs qu'elle réglemente, donne lieu dès à présent à une politique commerciale commune et que l'accélération éventuelle de l'union douanière et les progrès accomplis parallèlement dans tous les autres secteurs visés par le traité rendront également nécessaire une coordination plus étroite en matière commerciale. D'autre part, nous ne devons pas oublier que la Communauté est engagée en ce moment dans des négociations avec la Grande-Bretagne et avec d'autres pays qui ont demandé l'adhésion ou l'association. Si ces négociations, comme je le souhaite, aboutissent à un élargissement géographique de la Communauté, elles auront également comme conséquence une augmentation de son importance spécifique parmi les grandes puissances commerciales et il lui incombera donc une responsabilité accrue à l'égard du reste du monde.

Je rappellerai en outre que dès à présent la Communauté se présente en tant qu'entité dans de nombreux organismes internationaux où l'on discute des problèmes du commerce mondial.

D'un autre côté, dans le domaine tarifaire, la Communauté a participé activement aux travaux entrepris dans le cadre du G.A.T.T. Grâce à une coordination étroite entre les Etats membres et les institutions, il a été possible de faire prévaloir le point de vue commun selon lequel les méthodes traditionnelles des négociations tarifaires doivent être substantiellement

modifiées. Dans ce même domaine, la Communauté a pris connaissance avec le plus vif intérêt de l'initiative du Président Kennedy, et il est très probable qu'au cours de la deuxième étape elle sera appelée à participer activement aux nouvelles négociations tarifaires proposées par le Président des Etats-Unis.

Je tiens à souligner à ce sujet que, bien que le Conseil n'ait pas encore pu délibérer sur tous les éléments du *Trade Expansion Act*, il a déjà déclaré que ces négociations seront grandement facilitées si tous les partenaires sont dotés de pouvoirs de négociation égaux. D'autre part, il convient de rappeler que ce ne sont pas seulement les barrières douanières et les restrictions quantitatives qui font obstacle au commerce, mais qu'il faut également prendre en considération les pratiques administratives et commerciales.

Enfin, je rappellerai les responsabilités croissantes des Communautés à l'égard d'un des plus graves problèmes du moment, celui des pays en voie de développement ; la prochaine conclusion des négociations pour l'association des pays africains et malgache prouve l'esprit constructif qui anime les Communautés dans ce secteur fondamental.

Au terme de ce tableau panoramique que je me suis efforcé de brosser, je dois encore vous parler de certains problèmes importants soulevés par la Commission dans son mémorandum et qui représentent vraisemblablement les fondements sur lesquels devra reposer la construction de l'union économique de nos pays.

En effet, la Commission a énoncé des idées et a fait des suggestions courageuses, peut-être parfois audacieuses, mais toujours extrêmement importantes sur la politique économique, sur la politique de conjoncture et sur la politique monétaire. Le Conseil, qui n'a pas encore abordé l'examen de ces suggestions, ne peut donner au Parlement des indications sur l'orientation qu'il suivra dans ces secteurs. Toutefois, le Conseil se rend compte de la nécessité de procéder tout d'abord à une étude approfondie des formules communautaires qui devront être adoptées dans ces domaines, compte tenu de l'interdépendance qui existe entre les différents secteurs de l'économie et sur la base des propositions concrètes que, dans l'exercice de son droit d'initiative, la Commission ne manquera pas de formuler.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette énumération des problèmes que les Communautés devront résoudre au cours des prochaines années, énumération qu'il a nécessairement fallu condenser en raison de l'ampleur du thème proposé, mais qui est impressionnante en elle-même, permet déjà, même dans cette phase préliminaire, de tirer un certain nombre de conclusions.

Je tiens à affirmer tout d'abord et une fois de plus que les Conseils étudieront avec la plus grande attention les suggestions et la masse d'idées contenues dans

## Colombo

le mémorandum de la Commission de la Communauté économique européenne. Ils reconnaissent la nécessité de se fixer un programme d'action; une vue d'ensemble sur les objectifs que la Communauté devra atteindre au cours de la deuxième et de la troisième étapes pour progresser sur la voie de l'union économique. S'il existe des divergences sur les méthodes, il n'en existe pas quant aux buts.

Aucun de nos gouvernements, aucune des institutions communautaires n'a jamais mis en doute la nécessité de renforcer notre collaboration dans tous les secteurs, y compris dans le domaine fondamental de la politique. Aucun de nous n'a, en définitive, jamais mis en doute la nécessité de parvenir tôt ou tard à l'unification politique de l'Europe qui constitue le complément naturel de l'œuvre entreprise il y a plus de dix années, lors de la signature du premier traité, celui qui instituait la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il est évident que ce problème se pose aujourd'hui avec une acuité d'autant plus grande que les progrès déjà réalisés et ceux que nous réaliserons inévitablement nous conduiront par eux-mêmes à une plus large mesure d'union politique. Les Conseils reconnaissent, en outre, la nécessité de faire tout ce qui est possible pour garantir l'application du deuxième plan quinquennal de l'Euratom.

Cette réflexion sur les perspectives futures est donc une réflexion globale qui n'exclut aucun secteur et qui est d'autant plus nécessaire maintenant que la Communauté est engagée dans des négociations dont nous connaissons tous l'importance et la valeur et qui pourront porter à un élargissement géographique de son champ d'application. Mais il ne faudra pas ralentir, en même temps, les progrès que nous faisons sur le plan interne, il faudra poursuivre notre action de consolidation intérieure, car il serait inconcevable, au stade actuel de notre évolution, de relâcher plutôt que de renforcer les liens qui unissent nos six pays.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce colloque, comme il a été dit très justement, représente le début d'un dialogue entre toutes les institutions de la Communauté sur l'avenir immédiat et plus éloigné de l'unification européenne. C'est pour cette raison que les Conseils attendent avec un vif intérêt de connaître les réflexions du Parlement, réflexions qui, d'ailleurs, ont déjà été en partie exprimées avec beaucoup de clarté dans le document de travail préparé par M. Illerhaus. Les indications que nous tirerons de ces débats seront un des éléments qui permettront aux Conseils de procéder à l'examen de cet ensemble de problèmes.

Toutefois, et pour conclure, je dirai dès maintenant mon optimisme quant à l'évolution future des Communautés européennes; c'est un optimisme fondé avant tout sur les faits, sur les résultats acquis dont l'importance ne peut être mise en doute, fondé également sur l'assurance que les Communautés suivent une voie où il est possible de progresser plus ou moins

rapidement mais où il n'est pas possible de s'arrêter ni de revenir en arrière.

Qu'il me soit permis enfin d'exprimer la plus ferme confiance dans l'avenir des Communautés, dans l'esprit et la foi qui animent tous ceux qui, à tous les niveaux, du sommet à la base, travaillent à l'édification de l'Europe.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. le ministre Erhard.

**M. Erhard, ministre fédéral des affaires économiques de la république fédérale d'Allemagne.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, si en dépit des événements de la politique intérieure allemande, je me trouve parmi vous aujourd'hui, cela vous permet de mesurer tout le prix que j'attache à ce colloque et combien je juge important que notre dessein de faire porter tous ses fruits à la deuxième étape du marché commun trouve des solutions satisfaisantes. Il n'est pas besoin de souligner que je parle en mon nom uniquement, me proposant ainsi de dégager l'esprit de la politique économique allemande. J'espère que vous ne me tiendrez pas rigueur si, de temps à autre, je laisse percer quelque scepticisme et s'il m'arrive de critiquer l'un ou l'autre point. Mais je pense que la mission d'un Parlement consiste à débattre réellement les problèmes et à procéder à des échanges de vues afin que nous parvenions, dans la mesure du possible, à une meilleure connaissance des questions à l'étude.

Pour éviter tout malentendu, je tiens à déclarer tout de suite que je ne me contente pas, comme il va de soi, d'approuver sans la moindre restriction les objectifs du marché commun tels que les définissent les traités de Rome et de croire que nous devons nous atteler courageusement à leur donner vie. J'irai plus loin encore dans ma profession de foi et, en donnant ici mon avis sur le document de la Commission européenne, je dirai que je ne pense pas seulement et en premier lieu à l'immédiat, ni uniquement à l'intégration économique de l'Europe, mais aussi à la forme politique future de l'Europe. Ce qui me préoccupe, en effet, c'est que, par des mesures de politique économique, nous préjugions la forme constitutionnelle de l'Europe politique. Nous sommes dans une situation délicate et ce problème est suffisamment important pour faire l'objet d'un débat.

Comme je l'ai déjà dit, nous voulons faire avancer l'intégration, promouvoir la Communauté économique, aboutir à la fusion de nos économies. Mais si je puis m'exprimer ainsi, nous vivons encore entre deux époques. Pour la période en cours, et jusqu'à l'expiration de la période de transition, le traité a clairement défini les pouvoirs respectifs de la Commission, du Conseil de ministres et du Parlement. Pendant cette même période, les ministres qui siègent au Conseil de